

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/287

Objet : Adhésion de la ville de Ris-Orangis à l'Agence de développement territorial Essonne Développement dans le cadre d'actions en faveur des entreprises

Séance du mercredi 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 21 septembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 24
Excusés représentés : 9
Absents : 2

* Arrivée à 18 h 36 avant le vote du point n°4 inscrit à l'ordre du jour

** Arrivé à 18 h 58 avant le vote du point n°7 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik*, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni**, Sandanakichenin Djanarthy, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Véronique Gauthier à Siegfried Van Waerbeke, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Aurélie Monfils, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Souad Medani, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Boniface Hitimana, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
27 septembre 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/287

**Objet : Adhésion de la ville de Ris-Orangis à
l'Agence de développement territorial Essonne
Développement dans le cadre d'actions en faveur
des entreprises**

Développement économique

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Annabelle MALLET, Adjointe au Maire,
chargée du Commerce, du Marché municipal et l'Artisanat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association Essonne Développement,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de Vie et
Ecologie en date du 21 septembre 2023,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de renforcer
l'attractivité du territoire, d'accélérer le développement des
entreprises, de créer une offre d'accueil des entreprises,

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville de Ris-Orangis d'adhérer à
l'agence de développement territorial Essonne Développement afin
de bénéficier de leurs réseaux d'expertises,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Ris-Orangis à l'agence
Essonne Développement dont le siège est situé 56 Boulevard des
Coquibus 91000 Evry-Courcouronnes, à compter de l'année 2023,
pour un montant de 250 euros par an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion de
l'agence Essonne Développement et tout document subséquent.

PRECISE que le versement de la cotisation annuelle afférente à
l'adhésion sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'année
concernée.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le :

13 OCT. 2023

Publié le :

13 OCT. 2023

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

